

Paris, le 28 janvier 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

15 mesures pour le bien-être animal : où sont les « annonces fortes » promises ?

Huit mois après son intervention au Comité National d'Éthique en Abattoirs et [ses promesses d'annonces « fortes »](#) sur le bien-être animal, [Didier Guillaume a enfin dévoilé 15 mesures](#), élaborées sans aucune concertation avec les organisations de protection animale.

Les animaux d'élevage sont principalement concernés mais l'ampleur des mesures annoncées est très éloignée des promesses faites par le ministre de l'Agriculture ces derniers mois, au fur et à mesure de ses apparitions médiatiques.

D'ici la fin 2021, le ministre souhaite interdire la castration à vif des porcelets. Une mesure forte aurait été d'interdire la castration des porcelets dans la mesure où des alternatives existent et sont déjà mises en œuvre à l'étranger et en France par certains groupes de producteurs. Si fin 2021, la castration doit se faire avec anesthésie, les éleveurs auront-ils la possibilité de pratiquer cet acte qui nécessite aujourd'hui une présence vétérinaire ? Aucune réponse du ministre sur ce point.

Idem pour la fin annoncée du broyage des poussins fin 2021. Quelle alternative efficace sera proposée aux professionnels ?

Le ministre souhaite généraliser d'ici 2022, la présence d'un référent « bien-être animal » dans les élevages de porcs et volailles. Mais avec quelles missions et quelle autorité ?

Les financements européens et nationaux seraient désormais prioritairement dirigés vers les bâtiments d'élevage respectant l'expression naturelle des animaux. Quelle hypocrisie de la part d'un ministre qui, trahissant l'esprit de la loi Egalim, ne souhaite pas interdire le réaménagement des [bâtiments d'élevages de poules pondeuses en cage](#) !

En matière de transport, un renforcement de sanctions et des contrôles est annoncé, tout comme un enregistrement des températures sur les navires. Mais aucune décision n'est prise pour mettre un terme aux [longs transports des animaux exportés](#) en dehors de l'UE.

Sur l'abattage des animaux, aucune mesure n'est annoncée. Didier Guillaume ne souhaite nullement s'intéresser aux abattages sans étourdissement, malgré les recommandations du CGAAER et [l'avis rendu récemment par le CESE](#).

Enfin, le ministre souhaite une information claire des consommateurs sur les modes d'élevage et le bien-être animal. Il s'agit ici d'un vœu pieux puisque le Conseil National de l'Alimentation est actuellement consulté sur un étiquetage des modes d'élevage, qui devra exclure toute mention relative aux phases de transport et d'abattage. Pour être éclairés sur le bien-être animal, les consommateurs devront donc attendre un nouveau ministre.